

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 octobre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 002-561/13/BC

■ Approbation d'une convention de programmation et de financement avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à l'installation de parcs vélos sécurisés dans les gares et les pôles d'échanges urbains.

DEESV 13/10302/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le contexte actuel de crise énergétique et économique est favorable aux changements de comportements et particulièrement dans le domaine des déplacements. C'est pourquoi les différentes mesures proposées dans le Plan de Déplacements Urbains et dans le Plan Climat Energie Territorial pour limiter et contraindre la voiture particulière et laisser plus de place aux modes doux, permettront de modifier cette courbe ascendante au profit du vélo et de la marche ; Moins énergivore, le vélo peut devenir le mode de déplacement privilégié pour les courtes distances.

Le stationnement est un fort levier de la pratique du vélo, et notamment en combinaison avec un autre mode pour les déplacements dits « utilitaires ». La Région a donc souhaité être partenaire d'un projet ambitieux, porté par Marseille Provence Métropole, visant à équiper plusieurs sites stratégiques que sont

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

les gares et les pôles multimodaux. Le développement de parcs vélos sécurisés, est une étape importante de sa mobilisation en faveur des modes doux.

Ce projet doit être associé à l'ensemble des mesures engagées par la Région et Marseille Provence Métropole visant à réduire l'usage de la voiture particulière et les nuisances qu'elle génère en incitant à un usage combiné du vélo et des transports collectifs, notamment avec le réseau des TER. Il s'inscrit dans le cadre du contrat de développement Région- Marseille Provence Métropole adopté et signé en 2011.

Le développement de l'intermodalité TER/Vélo est un des axes forts du programme vélo de la Région. L'intervention est fixée à 75% pour l'installation d'un parc vélo au droit d'une gare et à hauteur de 50% lorsque la connexion se fait avec un transport collectif en site propre. La Région ne participe qu'aux seuls coûts liés aux investissements.

Compte tenu des engagements réciproques des partenaires associés au projet, la convention vise à encadrer le financement des travaux nécessaires à la réalisation de ce projet sur la période 2013-2016 et prévoit l'équipement de huit parcs vélos sécurisés en gare TER et de onze parcs vélos sécurisés en connexion avec un mode de transport commun en site propre.

La convention précise les travaux à engager, les principes de financement et les délais de réalisation prévisionnels des travaux.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 .
- La délibération 004-314/08CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau ;
- La délibération n°11-734 du 24 juin 2011 portant sur une convention de partenariat « Contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – 2011-2014 ».

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement du Plan Climat Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment .
- Le plan d'action du Plan de Déplacements Urbains, portant notamment sur la multimodalité des déplacements, la réduction de la part modale de la voiture en ville, la promotion et le développement de l'usage des modes actifs, notamment le vélo ;
- Les pistes d'actions préconisées dans le Bilan environnemental des déplacements de Marseille Provence Métropole.

Signé le 25 Octobre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 28 octobre 2013

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement durable, Plan Climat, Maîtrise de
l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI